

Pièces à fournir pour la Licence d'Informatique

Chacune des pièces mentionnées correspond à un espace de dépôt sur Eandidat. **Merci de ne faire qu'un seul fichier par pièces.** Exemple : vos relevés de notes doivent être compilés dans un seul PDF.

Pièces obligatoires :

- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou carte de séjour ou de résident
- Lettre de motivation
- Une copie de votre diplôme du BAC (ou DAEU) ou équivalent
- Curriculum Vitae (CV)
- Une copie de vos relevés de notes du baccalauréat (ou DAEU) ou équivalent
- Pour une candidature en L2/L3 : merci de joindre une copie de l'ensemble de vos relevés de notes et diplômes obtenus lors de votre cursus universitaire
- Un document mentionnant votre intention de vous inscrire en formation continue (le cas échéant)
- Pour les étudiants non bacheliers ou non titulaires d'un DAEU, merci de fournir la copie de l'ensemble de vos relevés de notes et diplômes équivalents (ils seront soumis à la commission).

Si vous êtes titulaire d'un diplôme étranger, vous devez obligatoirement joindre en plus

- Une copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent avec sa traduction légalisée
- Une copie du diplôme universitaire avec sa traduction légalisée
- Une copie des relevés de notes pour chaque année universitaire avec sa traduction légalisée

Pieces à fournir lors des Inscriptions Administratives (si votre candidature est retenue)

- Photo d'identité
- Notification de bourse (le cas échéant)
- Attestation de transfert (le cas échéant)

Conditions d'accessibilité

Accès en première année de licence :

- Baccalauréat français, étranger* ou Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Accès en deuxième année de licence :

- Licence 1 dans la formation demandée

Accès en troisième année de licence :

- Licence 2 (DEUG) dans la formation demandée